

39^{ÈME}
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA



LUNDI 13 JUIN 2022
THÉÂTRE SÉVELIN 36, LAUSANNE
18H30

SUIVIE DE LA

3^{ÈME} SOIRÉE
DES LAURÉATES & LAURÉATS
DU FONDS CULTUREL

20H
BASE BAR
AV. SÉVELIN 46, LAUSANNE

Il est possible de se faire représenter par un/e autre sociétaire
en téléchargeant le formulaire de procuration sur
www.ssa.ch (Documents → Assemblée générale)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE (SSA)

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutatrices/teurs
- 2) Approbation du p.-v. de l'Assemblée générale ordinaire du 28 août 2021 (annexe)
- 3) Rapport du Président du Conseil d'Administration
- 4) Rapport du Directeur
- 5) Rapport de l'Organe de révision (page 19 du rapport annuel)
- 6) Approbation du Rapport annuel et des comptes 2021 (disponibles sur www.ssa.ch)
- 7) Décharge au Conseil d'Administration
- 8) Elections statutaires (annexe)
 - a) Renouvellement de deux mandats d'administrateurs et un mandat d'administratrice
 - b) Changement d'organe de révision
- 9) Fixation des taux 2022 pour les Fonds de Secours, de Solidarité et Culturel (annexe)
- 10) Fondation de prévoyance « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) »
 - a) Rapport du Président
 - b) Renouvellement de trois mandats au sein du Conseil de Fondation (annexe)
- 11) Divers

Suivie de la représentation de

« **TAKE CARE OF YOURSELF** »

de et par

MARC OOSTERHOFF

Seuls/les les sociétaires sont habilités-ées à voter les points de l'ordre du jour.

En vertu de nos statuts, les mandantes, mandants et représentant-es de succession ne peuvent pas participer aux votes.



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SAMEDI 28 AOÛT 2021
au THÉÂTRE DE BEAUSOBRE, MORGES

Ouverture de l'Assemblée générale

Le Président Denis Rabaglia ouvre cette 38^e Assemblée générale ordinaire (AG).
Il salue les représentantes et représentants des institutions invitées et remercie le Théâtre de Beausobre pour l'accueil.

1. Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutatrices/scrutateurs

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Pilar Anguita-MacKay est désignée comme scrutatrice.
L'Assemblée ne souhaitant pas voter à bulletin secret, les votes seront effectués à main levée.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du Président du Conseil d'Administration

Denis Rabaglia évoque les principales préoccupations du Conseil d'Administration durant l'année écoulée, dont bien sûr la situation des autrices et des auteurs durant la pandémie, mais aussi la gestion des droits d'émission. Concernant cette dernière, il remercie la RTS et la RSI pour leur collaboration. Il rappelle que les droits d'émission 2019 ont pu être rémunérés à 100% du tarif dit « historique », ceux pour 2020 à 80% de ce dernier (pour la RSI et la RTS). Pour l'année en cours, le barème de répartition a été révisé et un premier versement est effectué aux autrices et auteurs au fur et à mesure des utilisations de leurs œuvres (pour la RSI et la RTS). Sur la base des diffusions de l'année complète sera ensuite calculée le pourcentage exact du deuxième versement.

Au niveau des actions du Fonds culturel de la SSA, la parité femmes-hommes dans les projets lauréats a fait l'objet d'une analyse approfondie. Celle-ci a révélé que dans l'ensemble, il n'y a pas d'inégalité significative entre le nombre de lauréates et lauréats.

4. Rapport du Directeur

Jürg Ruchti présente les résultats 2020, qui sont meilleurs que ce que l'on aurait pu attendre. Le taux moyen des commissions est resté très bas 11.12% (-0.75) grâce aux mesures prises dès l'apparition de la crise, afin de réduire de manière conséquente les charges (recours au chômage partiel, gel des investissements et projets). Les encaissements s'élèvent à 23,884 MCHF (-5.45%). La diminution de recettes dans le domaine du spectacle vivant est toutefois importante et ne reflète pas le travail accompli sur les dossiers de représentations annulées. Dans ce contexte, Jürg Ruchti remercie les structures de production de spectacles pour leurs efforts en faveur des autrices et auteurs. Il évoque par ailleurs les améliorations apportées aux contrats de représentation scénique : ceux-ci intègrent maintenant des clauses pour la collaboration évolutive et renforcent les garanties.

La SSA a franchi une étape dans son développement en prenant en charge la négociation et la gestion du nouveau Tarif commun 14 (VOD), dont la mise en œuvre se fera en 2022/23.

La SSA est restée pleinement opérationnelle durant toute cette période particulière et est même parvenue à accélérer certains versements de droits, si nécessaires aux autrices et aux auteurs en cette période de crise. La SSA a par ailleurs poursuivi sa participation au travail politique des organisations culturelles dans le contexte de la pandémie.

Au nom du Conseil, Denis Rabaglia remercie vivement la Direction ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la SSA pour les efforts fournis durant la pandémie.

5. Rapport de l'organe de révision

Jean-Charles Vitali de l'organe de révision Alber & Rolle SA à Genève donne lecture à l'AG du rapport sur la vérification des comptes 2020 figurant en page 19 du rapport annuel.

6. Approbation du rapport annuel et des comptes 2020

Le Président précise que le rapport annuel est disponible en ligne. Sur demande, il est également disponible sous forme imprimée.

Le rapport annuel ainsi que les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité.

7. Décharge au Conseil d'Administration

Conformément à l'art. 887 du code des obligations, les membres du Conseil d'Administration s'abstiennent de voter.

A l'unanimité, l'AG donne décharge au Conseil et à l'organe de révision pour l'année écoulée.

8. Elections statutaires

a) Renouvellement du mandat de l'Organe de révision

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de la fiduciaire Alber & Rolle Experts-comptables Associés SA en tant qu'organe de révision, pour une durée de trois ans.

L'AG accepte à l'unanimité de renouveler le mandat d'Alber & Rolle Experts-comptables Associés SA.

b) Renouvellement de trois mandats d'administrateurs rééligibles

Les mandats Zoltán Horváth (audiovisuel), Philippe Zoelly (avocat) et Denis Rabaglia (audiovisuel) arrivent à échéance. Ces administrateurs sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2021-2024).

L'assemblée accepte de procéder à une réélection en bloc. A main levée, l'AG approuve à l'unanimité la réélection de ces trois administrateurs.

c) Election du Président du Conseil d'Administration

Denis Rabaglia, à la présidence du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} septembre 2012, sollicite un nouveau mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 août 2024.

A main levée, l'AG approuve à l'unanimité la réélection de Denis Rabaglia à la présidence du Conseil d'Administration.

d) Election de trois nouvelles administratrices

Les mandats de Fulvio Bernasconi (audiovisuel), Gérard Mermet (audiovisuel) et Yves Robert (scène) arrivent à échéance. Ces membres ne sollicitent pas de nouveau mandat. Denis Rabaglia remercie vivement Fulvio Bernasconi et Yves Robert, présents dans la salle, pour leur engagement durant 18 ans pour le premier et 9 ans, dont 6 à la présidence de la Commission Scène, pour le second. Il remercie également Gérard Mermet, qui ne pouvait être présent à cette assemblée, et qui a siégé au Conseil pendant 6 ans.

Pour remplacer ces trois administrateurs, le Conseil actuel propose les candidatures suivantes qu'il juge compétentes et pertinentes afin de respecter les statuts, mais aussi un équilibre entre femmes et hommes, entre les différentes régions et entre les diverses tendances d'un même répertoire : Orane Burri (audiovisuel en régions), Alessandra Gavin-Mueller (audiovisuel, Tessin), Marjolaine Minot (théâtre visuel et physique).

L'assemblée accepte de procéder à une élection en bloc. A main levée, l'AG approuve à l'unanimité l'élection de ces trois administratrices.

8 administratrices et 7 administrateurs seront ainsi en fonction à partir du 1^{er} septembre 2021, et le Conseil est très heureux de compter désormais une majorité de femmes au sein de cet organe coopératif.

9. Fixation pour l'année 2021 des taux pour les fonds de prévoyance, de solidarité et culturel

Comme le prévoit la loi, la SSA attribue 10% des droits encaissés à des fonds sociaux et culturels. Au vu des résultats des encaissements 2020, il est proposé de fixer à 4% la part en faveur de la Fondation «Fonds de Secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA)» en 2021. Par ailleurs, il est proposé d'affecter 0.10% au Fonds de Solidarité afin de pouvoir faire face à des situations sociales et professionnelles difficiles de nos sociétaires suite aux annulations dues aux décisions fédérales liées à la pandémie du COVID-19. Le Fonds Culturel se voit pourvu d'un pourcentage légèrement supérieur par rapport à l'année précédente.

	Fondation Fonds de Secours	Fonds de Solidarité	Fonds Culturel
2020	4.70 %	0.30 %	5 %
2021	4 %	0.10 %	5.90 %

L'Assemblée générale approuve cette clé de répartition à l'unanimité.

10. Fondation «Fonds de secours SSA» (fonds de prévoyance)

Rapport du président

Philippe Zoelly renvoie à la page 13 du rapport annuel 2020 où l'on trouve le rapport d'activité complet de la Fondation. Le Fonds de secours comptait 960 sociétaires affilié/e/s au 31.12.20. Après avoir été exceptionnellement baissé à 14% pour 2018 en raison essentiellement de l'augmentation considérable des droits d'auteur versés aux membres durant l'année concernée au regard des prévisions qui avaient été retenues, le taux d'attribution a pu être ramené comme prévu à 15% pour les droits générés en 2019, et sera également à 15% pour l'année 2020. Philippe Zoelly rappelle que ces taux sont très favorables et que l'objectif est bien entendu de poursuivre sur cette voie. Cependant, si les circonstances devaient changer, notamment en cas de baisse significative des encaissements, il appartiendrait à l'Assemblée générale de décider, lors du vote sur la répartition de la retenue générale de 10% entre les différents fonds de la SSA, si elle entend continuer d'accorder au Fonds de Secours les moyens lui permettant d'assurer le maintien des mêmes prestations de prévoyance.

Pour terminer, Philippe Zoelly remercie Patrick Willy, assisté de Ricardo Almeida Monteiro, de la bonne gestion des comptes et annonce la composition du Conseil de Fondation au 31.12.20: Vincent Kücholl (Vice-Président), Patrick Willy (Secrétaire), Pilar Anguita-MacKay, Jean-Marie Chataignier, Stefania Pinnelli, Emmanuelle de Riedmatten (Membres), ainsi que le rapporteur (Président).

11. Divers

Rien à signaler.

Fait à Lausanne, en deux exemplaires, le 21.10.2021

Le Président :

Denis Rabaglia

La secrétaire (P.V.):

Nathalie Jayet

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR | ELECTIONS STATUTAIRES

a) Renouvellement de deux mandats d'administrateurs et un mandat d'administratrice

Selon les articles 22, lettre a) et 25.3 des statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans et sont rééligibles.

Les mandats des personnes suivantes arrivent à échéance :

ARTHUR BESSON (scène, compositeur) – au Conseil depuis 2019

CHRISTOPHE BUGNON (scène, auteur de sketches humoristiques) – au Conseil depuis 2013, à la Présidence de la Commission Scène depuis septembre 2018

MANON PULVER (scène, autrice de théâtre) – au Conseil depuis 2016

Ces sociétaires sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2022-2025).

b) Changement d'organe de révision

M. Jean-Charles Vitali, réviseur responsable des comptes annuels de la SSA au sein de notre organe de révision *Alber & Rolle Experts-Comptables et Associés SA*, arrive au bout du délai des sept années consécutives légales (art. 730a al. 2 CO).

Le Conseil d'Administration propose donc de transférer le mandat d'*Alber & Rolle Experts-Comptables et Associés SA* à la **FIDUCIAIRE WUARIN & CHATTON SA** à Genève au sein de la laquelle **M. RAYMOND BÜHLMANN** qui, participant depuis plusieurs années avec M. Vitali à la révision des comptes de la SSA, prendra sa succession.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR | TAUX 2022**FONDATION « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) »
FONDS DE SOLIDARITÉ | FONDS CULTUREL**

Au vu des résultats des encaissements 2021, il est proposé de fixer à 3.7% la part en faveur de la Fondation « Fonds de Secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » en 2022.

Par ailleurs, il est proposé d'affecter 0.20% au Fonds de Solidarité afin de pouvoir faire face à des situations sociales et professionnelles difficiles de nos sociétaires en raison notamment de la pandémie du COVID-19.

Le Fonds Culturel se voit pourvu d'un pourcentage légèrement supérieur par rapport à l'année précédente.

Pour l'année 2022, la Direction et le Conseil d'Administration proposent ainsi les taux suivants :

	Fondation Fonds de Secours	Fonds de Solidarité	Fonds Culturel
2021	4 %	0.10 %	5.90 %
2022	3.70 %	0.20 %	6.10 %

En cas d'adoption, la clé de répartition proposée est valable jusqu'à nouvel avis.

Selon l'article 15, du chiffre 3 du Règlement du Fonds de Secours de la SSA :

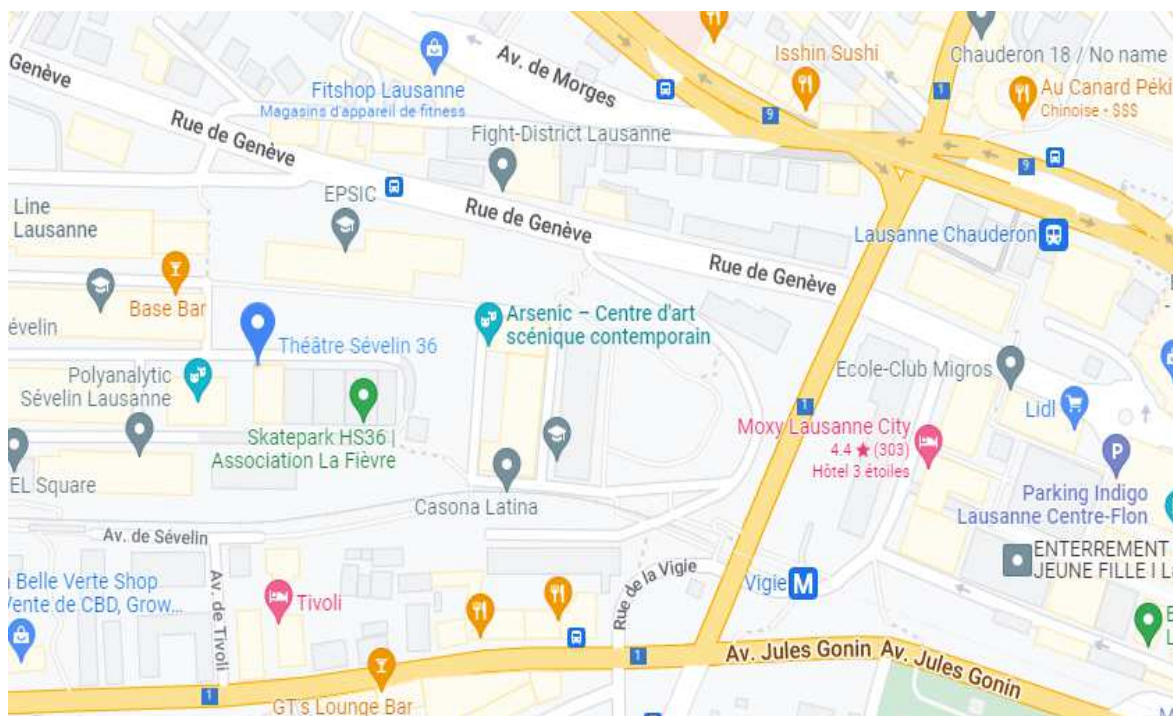
« Le Conseil de Fondation se compose d'au moins 7 membres. Le Conseil d'Administration de la SSA désigne 4 membres, dont le président et au moins un membre représentatif du milieu des auteurs. (...) L'Assemblée Générale de la SSA élit 3 membres parmi les assurés de la Fondation. La durée du mandat est de 3 ans, renouvelable. (...)»

b) Renouvellement de trois mandats au sein du Conseil de Fondation

Les mandats de **PILAR ANGUITA-MACKAY**, **JEAN-MARIE CHATAIGNIER** et **VINCENT KÜCHOLL** arrivent à échéance en juin 2022.

Ces membres ayant sollicité le renouvellement de leur mandat, le Conseil d'Administration propose à la présente Assemblée de les réélire pour un nouveau mandat de trois ans (2022-2025).

PLAN D'ACCÈS | THÉÂTRE SÉVELIN 36



- A pied : Environ 20' depuis la gare CFF de Lausanne
- En transports publics :
Métro M1, arrêt Vigie
Bus 17, arrêt Boston
Bus 18, arrêt Epsic

TAKE CARE OF YOURSELF

MARC OOSTERHOFF

- **LE SPECTACLE** (durée : 30 minutes)

A mi-chemin entre le cirque, la performance et la danse contemporaine, Marc Oosterhoff se confronte au danger dans un solo basé sur le risque.

Une soumission volontaire au danger comme une manière de se sentir vivant au plus profond de sa chair. Un jeu pour s'extraire des mornes normes sécuritaires qui balisent et aseptisent notre quotidien.

Ici l'artiste dicte ses propres règles et sème ses propres embûches : une bouteille de Whisky, douze verres à shots, des couteaux, des boulettes de papier, une corbeille et des pièges à rats. Le public hésite entre hilarité et peur sans quitter le danseur des yeux.

En le regardant à travers leurs doigts, tous le soutiennent, malgré le danger, de toute leur bienveillance.



© Alex Brenner

- **L'AUTEUR-PERFORMEUR**

Après un Bachelor en théâtre de mouvement à l'Accademia Teatro Dimitri de Verscio, l'étude des arts martiaux en Chine, pays dans lequel il continue par ailleurs la pratique du parkour (free-running) et l'acrobatie du cirque, il travaille comme comédien puis entre en 2004 à La Manufacture – Haute Ecole des Arts de la Scène à Lausanne ce qui lui permettra d'acquérir un second Bachelor en danse contemporaine.

Take Care of Yourself est son premier solo créé en 2016 aux Quarts d'heure de Sévelin, qui sera suivi d'une collaboration avec Cédric Gagneur en 2017 pour le spectacle *Palette(s)*, du second solo *Les Promesses de l'incertitude* mis en musique par Raphaël Raccuia (2019) et du duo *Lab Rats* avec Owen Winship (2021).

Son dernier spectacle *Natures Mortes*, mêlant théâtre, cirque et dressage approximatif a été créé en mars 2022 et est en tournée dans toute la suisse romande.

Directeur artistique de la Cie Moost depuis 2016, Marc Oosterhoff est le lauréat 2021 du prix de la relève dans la catégorie Arts vivants décerné par la Fondation vaudoise pour la culture.

www.ciemoost.com